

La question forestière dans la République Argentine

Autor(en): **Noverraz, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **80 (1929)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785270>

Nutzungsbedingungen

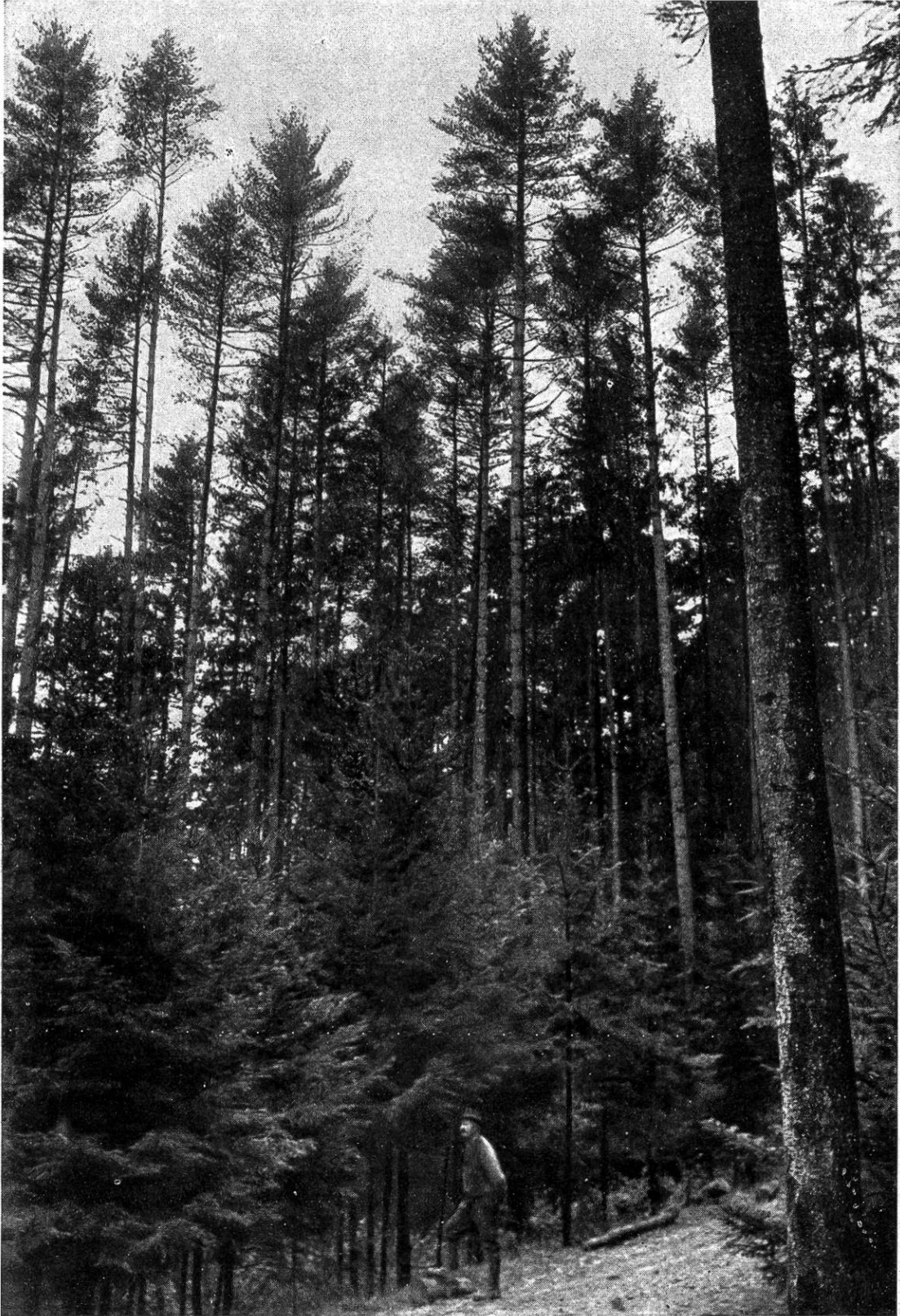
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

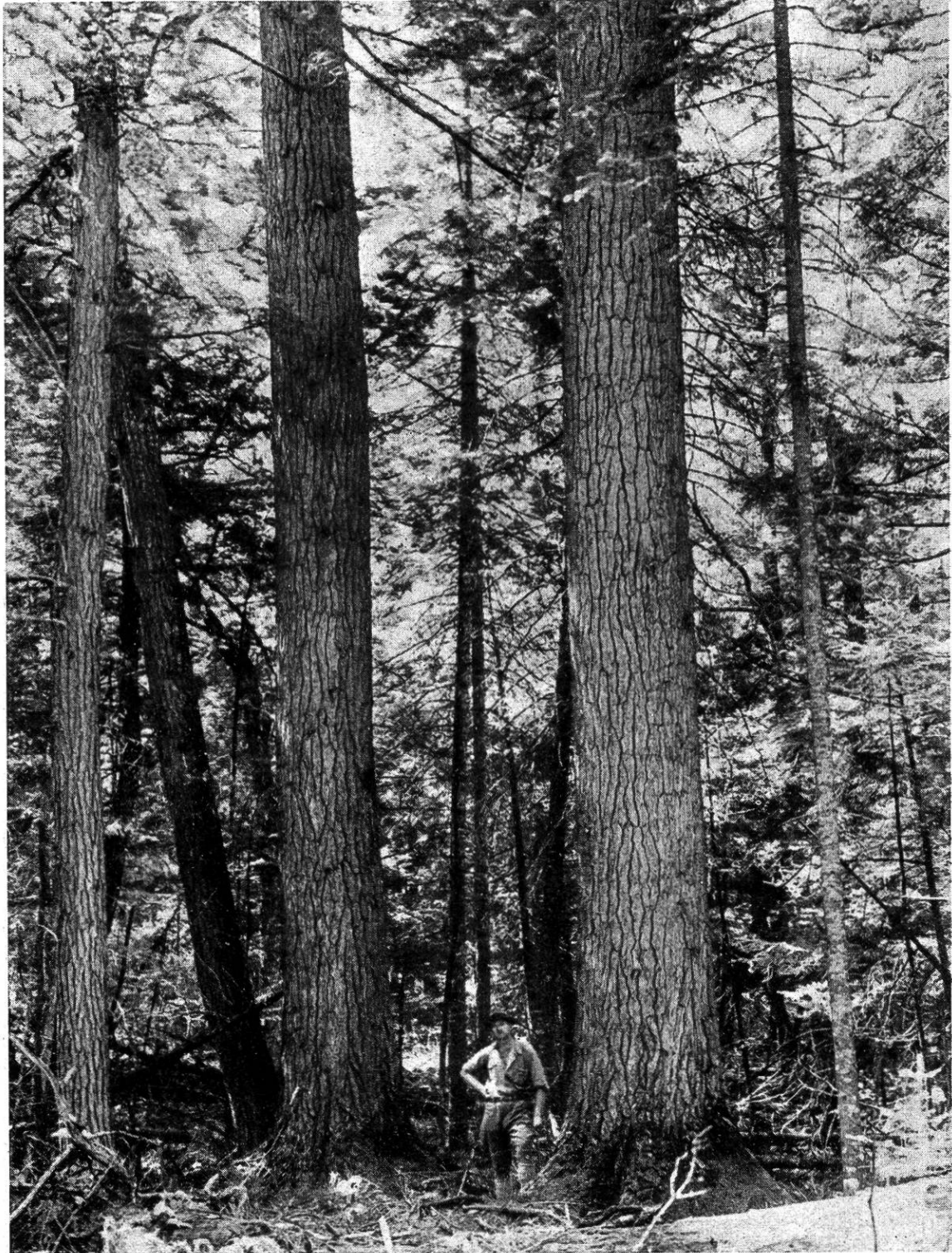


Phot. H. Burger, Zurich

UN TRÈS BEAU BOUQUET DU PIN WEYMOUTH EN SUISSE

Ce magnifique peuplement, âgé de 85 ans, croît dans la forêt de *Ramoos*, à la ville de Zofingue (cant. d'Argovie). Les fûts sont cylindriques, bien débarrassés de branches et les cimes encore de forme pyramidale. Hauteur maximale: 37 m; diamètre maximal, à 1,3 m : 57 cm. Le sous-bois est formé de sapins blancs. — Vue prise en janvier 1928

(Cliché aimablement prêté par la Station de recherches forestières de Zurich)



PARTIE D'UNE FORÊT VIERGE DE PIN WEYMOUTH DANS L'ONTARIO
(CANADA)

La plus grosse tige a un diamètre, à 1,3 m, de 1,22 m et une hauteur totale
de 45,8 m. Son âge est évalué à 325 ans

(Photographie due à l'amabilité de M. J.-H. White, professeur de sylviculture à l'Université
de Toronto, au Canada)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

80^{me} ANNÉE

MARS 1929

N^o 3

La question forestière dans la République Argentine.

Selon les dernières estimations, la surface boisée de la République argentine représenterait approximativement 38 % de la superficie totale du pays. Elle occuperait, avec environ 108 millions d'hectares, le quatrième rang dans la statistique universelle, après la Russie d'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

Cependant, dans l'année 1927, les importations de bois et de papier ont atteint le chiffre de 73 millions de pesos or, soit 360 millions de francs suisses, tandis que les exportations de produits forestiers atteignaient seulement 23 millions de pesos or (114 millions de francs), dont 95 % étaient représentés par l'extrait de quebracho et les grumes de cette précieuse essence à tannin.

La balance bouclait donc par un excédent d'importation de 52 millions de pesos or (246 millions de francs). La comparaison de ces chiffres est significative. Il faut cependant tenir compte du fait que, par « surface forestière », l'on entend le sol boisé ou non, que la majeure partie de ces forêts sont constituées par quelques essences utiles, dispersées dans un fouillis d'essences secondaires généralement inutilisables, qu'une grande partie est inexploitable par manque de moyens de communication et que celles qui sont accessibles sont l'objet d'une exploitation irrationnelle, que le prix élevé des tarifs de chemins de fer et le manque d'organisation technique et commerciale empêchent l'utilisation de nombreuses essences de valeur. Cependant, dès l'année 1807, des mesures furent promulguées en vue de la défense des forêts voisines de la capitale. Ce n'est qu'en 1906 que fut promulgué le *Decreto reglamentando la explotacion de bosques y yerbales* (Décret réglementant l'exploitation des forêts et des yerbales). Il est encore en vigueur, mais ne répond plus aux exigences impérieuses de la situation actuelle.

Il ne fut du reste appliqué que partiellement, par manque de subsides et en raison des difficultés inhérentes au caractère par-

ticulier de ces forêts. Dès 1911 cependant, le Service des forêts du Ministère de l'Agriculture commença à faire œuvre utile, poursuivant, à côté de sa tâche purement fiscale, un travail d'investigation qui permet déjà d'envisager la question avec des données concrètes; des stations d'essais pour l'étude de l'acclimatation des essences les plus appropriées aux différentes régions et de nombreuses pépinières ont été créées dans les différentes provinces, qui fournissent des plants aux autorités locales et aux particuliers qui en font la demande.

Le Service de propagande et d'informations du Ministère de l'Agriculture publie des brochures sur les questions forestières pratiques, qui sont remises gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

En marge des Services officiels, la « Sociedad forestal argentina » poursuivait discrètement une tâche qui a abouti à l'organisation du second Congrès forestier argentin, du 2 au 6 octobre 1928, auquel j'ai assisté comme délégué. Si le premier congrès s'est occupé plus spécialement de l'arboriculture, le second a eu un caractère nettement forestier. Les travaux furent divisés en six sections traitant des matières suivantes :

- 1° Statistique, politique et législation forestière.
- 2° Commerce et industrie du bois.
- 3° Problèmes techniques de l'exploitation des forêts.
- 4° Etudes à l'étranger des questions forestières.
- 5° Pathologie et climatologie.
- 6° Enseignement forestier, expérimentation, pépinières, etc.

De nombreux travaux furent présentés, ainsi que de nombreuses propositions à soumettre au Gouvernement.

En résumé, le Congrès a réclamé la création d'une Loi forestière moderne, adaptée aux conditions actuelles et, par conséquent, la création d'un service forestier disposant d'un personnel technique compétent, ce qui sous-entend la création d'une Ecole forestière et celle d'écoles de gardes forestiers.

Comme premier travail et d'importance transcendante, on réclame l'élaboration d'une carte forestière détaillée, supposant naturellement l'étude des essences de chaque zone, l'estimation du matériel exploitable, ainsi qu'une étude concise des possibilités de leur exploitation.

Comprise entre les 21½ et 55° de latitude sud, c'est-à-dire allant de la zone subtropicale à la zone antarctique, la République argentine est divisée en deux zones distinctes : la vaste plaine argentine, d'une part, si typique, et la région montagneuse, dont la chaîne des Andes qui court du nord au sud, formant frontière avec le Chili, forme le groupe principal. Il en résulte une grande variété de climats, de sols, etc., et, par conséquent, une grande variété de types de forêts. Entre la forêt subtropicale typique, qui couvre le territoire des Misiones et les flancs des montagnes de Jujuy, Salta y Tucuman, dont les essences principales : le cèdre, le lapacho, le Cebil colorado, le jacaranda, le laurier, dominant un sous-bois exubérant impénétrable, et la forêt antarctique qui couvre les flancs et les vallées des Andes patagoniques, il y a tous les types intermédiaires.

Le problème présenté par le Congrès forestier argentin est donc grandiose et bien que sa réalisation intégrale ne soit possible que dans un avenir lointain, c'est le premier pas en vue de l'organisation technique de l'exploitation des forêts par l'Etat.

Tartagal F. C. S. Fé, 14 janvier 1929.

M. Noverraz, ingénieur forestier.

L'entretien de chemins forestiers pourrait-il être subventionné ?

Les administrations forestières ont salué avec reconnaissance les propositions de l'Inspection fédérale des forêts tendant à élever le taux des subsides alloués à la construction de chemins neufs. Les arguments en faveur des chemins forestiers, dans le rapport ad-hoc, ont déjà fait leur effet. On ose affirmer que la résistance à l'exécution de travaux de ce genre, toujours onéreux pour un budget communal, n'existe presque plus, à l'encontre de ce qu'on a pu observer, il y a seulement vingt ans. La hausse annoncée peut donc être considérée tout autant comme la récompense du bon vouloir que comme un encouragement.

Une autre activité en matière de chemins a, par contre, besoin d'être encore stimulée, encouragée. C'est l'entretien. Dans de nombreux cas, tout l'effort qu'une commune peut donner semble épuisé dès qu'un chemin est terminé et reconnu. Il y a là un peu de la faute des forestiers. On promet monts et merveilles lorsqu'on